



COMMUNE DE VINÇA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n° 20230328023 • COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 DE LA COMMUNE.

Le mardi 28 mars 2023, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vinça, sur la convocation qui leur a été adressée le vendredi 18 mars 2022, se sont réunis à la salle du Conseil Municipal.

15 présents : Bruno GUÉRIN, Jean-Pierre MENDOZA, Marie-France MARTIN, Lucette ORTIZ-CASTILLO, Michèle CORNET, René DRAGUÉ, Gérard CASENOVE, Christian BERNARD, Jean CLÉMENT, Christine MILÉSI, Cécile DRAPIER, Marc PAGÈS, Solveig PAGÈS, Arnel BRIAND, Florence GONTRAN.

4 absents : Bernard BACO ayant donné procuration à Jean-Pierre MENDOZA, Amandine DUCHATEAU ayant donné procuration à Lucette ORTIZ-CASTILLO, Robert JASSEREAU ayant donné procuration à Arnel BRIAND, Stéphanie PACHIS.

Le Conseil Municipal désigne Madame Florence GONTRAN, Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire,

Propose que dans le cadre de l'approbation des Comptes Financiers Uniques 2022, Madame Michèle CORNET, soit désignée Présidente de l'Assemblée pour le temps du vote et le soumet au vote du Conseil Municipal ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, soit 18 voix pour,
Désigne Madame Michèle CORNET, Présidente de l'Assemblée pour le temps du vote.

Madame la Présidente,

Rappelle : le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 qui dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ».

Rappelle la délibération n° 20210929081 du 29 septembre 2021 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2022 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 de la ville de Vinça, impliquant la mise en place du compte financier unique (CFU) ;

Rappelle que la commune de Vinça a, par convention avec la Direction Générale des Finances Publiques des Pyrénées-Orientales du 18 janvier 2022, mise en œuvre l'expérimentation du Compte Financier Unique par la commune de Vinça et de son suivi ;

Vu l'avis de la Commission Finances du 22 mars 2023,

Vu le Compte Financier Unique 2022 de la Commune,

Considérant que le Compte Financier Unique met en évidence des informations clés sur la situation financière de la commune, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

CFU 2022 800 COMMUNE			INVEST.	FONCT.	Total
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 303 191,00	2 098 064,00	3 401 255,00
	Réalisées	B	281 228,78	2 111 978,12	2 393 206,90
	Restes à réaliser	C	224 840,00	0,00	224 840,00
Dépenses	Prévision budgétaire totale	D	2 271 813,16	2 734 206,03	5 006 019,19
	Réalisées	E	1 237 932,54	1 820 646,39	3 058 578,93
	Restes à réaliser	F	565 074,00	0,00	565 074,00
Solde de réalisation de l'exercice (+/-)		G = B - E	-956 703,76	291 331,73	-665 372,03
Résultat antérieur reporté (+/-)		H	972 622,16	636 142,03	1 608 764,19
Excédent / Déficit		G + H	15 918,40	927 473,76	943 392,16
Restes à réaliser (+/-)		I = C - F	-340 234,00	0,00	-340 234,00
Résultat cumulé (Excédent / Déficit)		G + H + I	-324 315,60	927 473,76	603 158,16

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, soit 17 voix pour,
Dit que le Compte Financier Unique de la Commune dressé, pour l'exercice 2022, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
Approuve le Compte Financier Unique 2022 de la Commune.

Ainsi fait à Vinça, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,



Bruno GUÉRIN.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023



ID : 066-216602300-20230328-20230328023-BF